

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

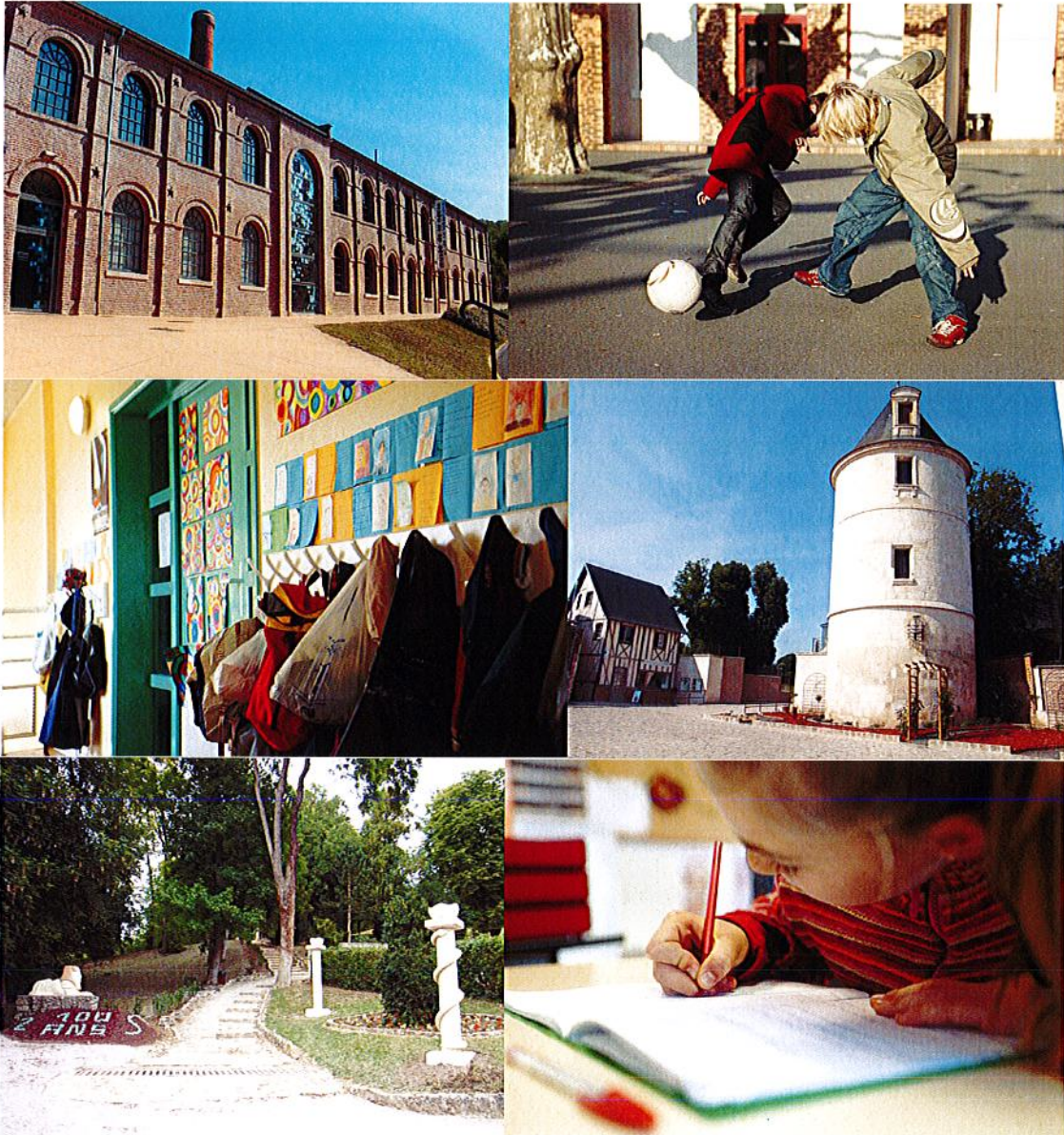


Table des matières

I – DIAGNOSTIC	3
A – Présentation de la ville de Méru.....	3
B – Périmètre et public du PEDT.....	4
C – Atouts et faiblesses du territoire	5
D – Actions menées sur le temps scolaire	6
E – Actions menées sur les temps périscolaires et extrascolaires en 2014/2015	6
F – Constats.....	8
II – Le PEDT.....	9
A – L'élaboration du PEDT.....	9
B – Le PEDT, outil pour le territoire	9
C – Les objectifs du PEDT	9
D – Évolution du PEDT en 2015	14
E – Evaluation du PEDT	14
F – Activités envisagées	16
ANNEXE 1 : Horaires scolaires.....	17
ANNEXE 2 : Date des réunions des différents comités	18
ANNEXE 3 : Partenaires du projet.....	19
ANNEXE 4 : Activités proposées par les partenaires associatifs et institutionnels	20
ANNEXE 5 : Correspondants	21

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires vise à :

- *mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine.*
- *faciliter les apprentissages de tous les élèves*
- *améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux: lire, écrire, compter.*
- *favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.*

La ville de Méru a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, le temps scolaire s'organise désormais autour de 5 matinées et 4 après-midi de classe. De nombreuses activités sont proposées dans les écoles maternelles et élémentaires au titre des Temps d'Activités Périscolaires. Il convient d'établir un Projet Éducatif Territorial. La volonté de la municipalité est de répondre aux besoins des enfants et de permettre leur épanouissement dans la société.

I – DIAGNOSTIC

A – Présentation de la ville de Méru

Méru est une commune de 14 127 habitants (population officielle au 1^{er} janvier 2015), située au sud du département de l'Oise, à proximité du Val d'Oise. Elle appartient à l'arrondissement de Beauvais.

Chef-lieu de canton, elle est aussi la ville centre de la communauté de communes des Sablons et d'un bassin de population de plus de 40 000 habitants. C'est le seul pôle urbain, au sein d'un canton rural. Les services y sont concentrés (administrations, établissements scolaires du 2nd degré, ...)

Desservie par l'autoroute A16 et à proximité d'aéroports internationaux (Beauvais, Roissy), Méru regroupe plusieurs entreprises en fort développement (Faurécia, Thalès, ...). La gare de Méru permet de rejoindre Paris, Beauvais et le Tréport.

La ville de Méru a été classée Zone de Sécurité Prioritaire à l'été 2012.

Méru a connu un développement important à partir du 18^{ème} siècle avec la fabrication d'objets en Nacre (boutons, peignes, dominos, ...). Ville de fond de vallée, l'urbanisation s'est faite de petites maisons de ville et immeubles densément construits. Dans les années 1960, et compte tenu de sa reconversion industrielle, Méru s'est dotée d'un quartier d'habitat social (la Nacre), puis de plusieurs quartiers résidentiels dans les décennies suivantes (la ZAC, la Roseraie, la Chesnaie, quartier des peintres, l'allée de la Marquise). On trouve également sur le territoire communal un foyer COALLIA, qui accueille des migrants avec parfois leur famille. Une aire d'accueil des gens du voyage et une aire de grand passage des gens du voyage sont également installées sur la commune. Les enfants de ces 3 entités sont scolarisés dans les écoles de la ville, même s'ils ne sont que de passage.

Reconnu quartier prioritaire depuis plusieurs années et réaffirmé comme tel dans la nouvelle définition de 2014, le quartier de la Nacre connaît des améliorations significatives avec le Projet de Rénovation Urbaine actuellement en cours.

Toutefois, la ville de Méru présente une situation particulière :

Elle est caractérisée par la jeunesse de sa population (les moins de 14 ans représentaient 24,3% de la population totale en 2011 contre 18,5% en France) et par une situation socio-économique difficile. La ville est en effet considérée comme l'une des 100 communes les plus pauvres de France puisqu'elle perçoit la DSU cible.

Le nombre de demandeurs d'emplois concernant les jeunes est de 17,8 % ; pour les demandeurs d'emploi de longue durée, le taux monte à 25,7 %.

B – Périmètre et public du PEDT

Le PEDT concerne les 10 écoles publiques réparties sur l'ensemble de la ville (4 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires et 2 groupes scolaires). Il concerne les temps périscolaires (pause méridienne, accueil de loisirs périscolaire, temps d'activités périscolaires, études surveillées) et extrascolaires (ALSH du mercredi après-midi et les vacances scolaires). La Maison de l'Enfant est également prise en compte dans le PEDT pour ses activités d'aide aux devoirs et d'animation en faveur des parents et des familles.

Le public concerné est celui des enfants de 2 à 11 ans, scolarisés en école publique.

Écoles maternelles :

École maternelle Jean Moulin – 1, rue Jean Moulin : **155** élèves

École classée en Réseau de Réussite Scolaire, située au quartier de la Nacre. Elle comprend une classe de très petite section (enfants de 2 ans) de **20** élèves.

École maternelle Bellonte – 3, rue Bellonte : **145** élèves, dont **16** élèves de très petite section

École classée en Réseau de Réussite Scolaire, située au quartier de la Nacre.

École maternelle Gambetta – 1, rue Camille Desmoulins : **110** élèves

École maternelle Jean Macé – 13, rue Salentin : **127** élèves

Écoles élémentaires:

École élémentaire Jean Moulin – 1, rue Jean Moulin : **223** élèves

École classée en Réseau de Réussite Scolaire, située au quartier de la Nacre.

École élémentaire Bellonte – 3, rue Bellonte : **220** élèves

École classée en Réseau de Réussite Scolaire, située au quartier de la Nacre.

École Voltaire A – 26, rue Voltaire : **181** élèves

École Voltaire B – 27 rue Voltaire : **172** élèves

Groupes scolaires :

Groupe scolaire Pasteur – 4, boulevard Pablo Picasso : **271** élèves (dont **96** en maternelle et **175** en élémentaire)

Groupe scolaire Jules Verne – 2-4 avenue Molière : **326** élèves (dont **107** en maternelle et **219** en élémentaire)

Nombres d'enfants concernés : 1930 (740 enfants en maternelle et 1190 enfants en élémentaire)
--

Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans (ouverts les mercredis après la classe jusqu'à 17h et pendant les vacances scolaires de 9h à 17h)

ALSH Pasteur : capacité de **48** enfants de moins de 6 ans et **72** enfants de 6 ans et plus

ALSH Jules Verne : capacité de **48** enfants de moins de 6 ans et **60** enfants de 6 ans et plus

ALSH Voltaire : capacité de **40** enfants de moins de 6 ans et **50** enfants de 6 ans et plus

ALSH Bellonte : capacité de **24** enfants de moins de 6 ans et **48** enfants de 6 ans et plus

Accueils de loisirs périscolaires (8 pôles d'accueil à partir de 6h30 jusqu'à 19h30)

Pôle Pasteur maternelle
Pôle Pasteur élémentaire
Pôle Jules Verne
Pôle Voltaire A et B
Pôle Bellonte
Pôle Jean Moulin
Pôle Gambetta
Pôle Jean Macé

Pause méridienne

Restauration scolaire assurée pour tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Méru, au sein de 9 restaurants scolaires :

- Pasteur
- Jules Verne
- Jean Moulin maternelle
- Jean Moulin élémentaire
- Bellonte maternelle
- Bellonte élémentaire
- Gambetta
- Jean Macé
- Voltaire A

Maison de l'enfant

Elle est située 1 allée des Pins

La Maison de l'Enfant « Les P'tits Loups » fait partie intégrante du Centre Social et Familial Arsène Bulard. Elle est dotée d'un projet pédagogique, qui répond aux axes du projet social contracté avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise. Elle dispose d'un agrément DDSCS.

Elle a comme particularité d'accueillir les parents et les enfants en donnant un réel statut d'usager à l'enfant : *c'est l'adhésion de l'enfant qui permet aux parents de participer aux actions*. De plus, la volonté de la ville étant de proposer un autre type d'accueil sur son territoire, cette structure assure donc une complémentarité aux Accueils de Loisirs déjà existants sur la Ville. C'est un outil qui favorise le lien social avec les parents, il renforce la relation parents / Enfants : c'est un vrai soutien à la fonction parentale.

La vocation de la Maison de l'Enfant est d'offrir un lieu d'apprentissage de la vie collective et d'épanouissement. Son fonctionnement repose sur la participation des usagers adhérents (parents, enfants).

Les enfants, âgés de 3 à 11 ans, sont accueillis en demi-journées (mercredis et vacances scolaires) et tous les soirs de 16h à 18h. L'accès est ouvert aux parents des enfants adhérents selon la programmation (au moins une fois par semaine en période scolaire). Différentes animations, construites avec les adhérents, sont proposées (stages, ateliers, formations, informations collectives....). De plus, la Maison de l'Enfant offre l'accès à sa salle de lecture à tous les méruviens et aux établissements scolaires. Différentes actions autour du livre, en lien avec la programmation globale de la Maison de l'Enfant, sont proposées par la médiatrice : contes, lecture libre, consultation et prêts d'abonnements presse enfance,La Médiathèque est un partenaire de la salle de lecture.

C – Atouts et faiblesses du territoire

ATOUTS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- La concertation et la réflexion menées depuis 2013
- Un service d'accueil de loisirs sans hébergement existant depuis de nombreuses années, reparti sur 4 sites. L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés
- L'emploi d'une ATSEM par classe maternelle

- L'existence depuis plusieurs années des études surveillées gratuites dans les écoles. L'État intervient au titre de l'Accompagnement Éducatif dans les écoles élémentaires Bellonte et Jean Moulin. L'encadrement est assuré par des enseignants, des enseignants retraités ou des personnes ayant au moins un diplôme de niveau bac+2.
- L'existence de structures municipales et intercommunales sur toute la ville favorisant la culture et les sports : Médiathèque, Musée de la Nacre et de la Tableterie, centre culturel, cinéma, Gymnases, terrains de sport, piscine, parc de la ville
- Un fort tissu associatif local

LEVIERS IDENTIFIES :

- Des animateurs qualifiés, des ATSEM formées et des enseignants qui peuvent assurer les TAP
- La possibilité d'utiliser les locaux municipaux pour les activités (Médiathèque, gymnases, cinéma, ...)
- La mobilisation des acteurs associatifs

LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE :

- Des écoles parfois situées loin des équipements culturels et sportifs, ce qui nécessiterait des déplacements chronophages et coûteux.
- L'utilisation partagée des locaux scolaires entre les enseignants et les intervenants en TAP
- L'éloignement de l'école maternelle Gambetta de ses écoles élémentaires de rattachement : les écoles Voltaire A et B.
- Des durées courtes de TAP en école maternelle et en élémentaire sur le quartier de la Nacre : 45 min contre 1h30 dans les autres écoles.
- Une nouvelle organisation à trouver pour l'entretien des locaux scolaires.

D – Actions menées sur le temps scolaire

La ville de Méru propose pour tous les enfants des écoles publiques :

- 1 séance de cinéma par trimestre
- des accueils de classe à la Médiathèque Jacques Brel
- Au moins une sortie scolaire offerte par la ville chaque année
- la possibilité de faire intervenir des professionnels pour des animations (spectacles, ...)
- une récompense aux enfants de CM2 qui entrent en 6ème
- l'attribution d'un cadeau à Noël en maternelle
- l'utilisation des gymnases pour les séances de sport (avec éventuellement transport offert par la ville)
- l'utilisation de la piscine intercommunale
- une galerie d'art à l'école Jules Verne
- des projets RRS financés par la ville

E – Actions menées sur les temps périscolaires et extrascolaires en 2014/2015

La ville de Méru offre divers services aux familles pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires :

1. **Des Temps d'Activités Périscolaires de 15h45 à 16h30 dans les écoles maternelles et de 15h45 à 17h15 dans les écoles élémentaires, 2 jours par semaine en alternance avec les études surveillées (sauf pour les écoles Voltaire de 16h00 à 17h30)**

Inscription à l'année, service gratuit.

Pendant les TAP, **945** enfants sont accueillis (**445** enfants en écoles maternelles et **500** enfants en écoles élémentaires). Les activités proposées s'orientent autour de la culture et du sport.

2. Des études surveillées pour les classes élémentaires 2 soirs par semaine pendant 1h30

Inscription à l'année, service gratuit.

Les études surveillées sont dispensées en moyenne à **460** enfants. Elles sont assurées par des enseignants, enseignants retraités ou personnes dont le niveau de diplôme est au moins égal au bac+2.

Elles répondent à une forte demande des parents d'élèves. En effet, lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les parents avaient manifesté leur souhait de voir les études maintenues. Les enseignants avaient quant à eux reconnu l'utilité des études surveillées pour l'acquisition des apprentissages.

3. Une pause méridienne avec un service de restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30 au sein des écoles Jean Moulin, Bellonte, Pasteur et Jules Verne, de 11h45 à 13h45 au sein des écoles Voltaire A et B, et de 11h30 à 13h30 au sein des écoles Jean Macé et Gambetta

Inscription à l'année, service payant, en fonction du quotient.

Chaque midi, **750** enfants (en moyenne) déjeunent au sein des restaurants scolaires municipaux. Le prestataire « La Cuisine Évolutive » fournit les repas en liaison froide. L'encadrement est assuré par des enseignants, des ATSEM, des animateurs ou des agents municipaux. Des activités sont proposées depuis la rentrée 2014 pendant le temps méridien sur certains sites, encadrées par des animateurs.

4. Un service d'accueil de loisirs périscolaire du lundi au vendredi à partir de 6h30 jusqu'à 19h30 afin de proposer aux familles un mode de garde pour leurs enfants avant et après l'école.

Inscription à l'année, service payant, en fonction de l'impôt sur le revenu,

Les accueils de loisirs périscolaires concernent en moyenne **226** enfants chaque jour (**108** enfants de maternelle et **118** enfants d'élémentaire). L'accueil est assuré soit dans une salle dédiée, soit dans un préau.

Par ailleurs, la ville assure le transport des enfants du foyer Coallia vers les écoles Jean Moulin et Bellonte. Ces trajets nécessitent la présence d'un animateur.

5. Un accueil extrascolaire le mercredi après-midi de 11h30 ou 11h45 en fonction de l'école jusqu'à 17h, par la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pendant les vacances scolaires de 9h à 17h.

Inscription au trimestre, service payant en fonction du quotient (pour le repas) et de l'impôt sur le revenu

En moyenne, les mercredis, les ALSH reçoivent **214** enfants sur les 4 sites. Des projets pédagogiques annuels sont rédigés et sont suivis : chaque ALSH travaille sur un thème donné.

Pendant les vacances scolaires, tous les centres ne sont pas ouverts. Les enfants sont donc regroupés sur 1, 2 ou 3 sites en fonction des effectifs. Un projet d'animation est rédigé et suivi pendant chaque période.

Des courts séjours sont organisés et permettent à des enfants de découvrir une autre région et de pratiquer des activités liées à l'environnement de celle-ci.

6. La maison de l'enfant située au quartier de la Nacre accueille les enfants le soir après la classe pour de l'aide aux devoirs, ainsi que les mercredis et les vacances scolaires le matin et l'après-midi

Inscription à l'année pour avoir accès aux activités, en fonction du quotient

En moyenne, **60** enfants fréquentent la Maison de l'Enfant les mercredis dans le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Des clubs (reporters, joujoux, les p'tits artistes, p'tits musclés, les p'tits futés, les p'tits gourmets) sont proposés les soirs de 16h à 18h. Ils ont une capacité, en fonction du club, de 15 à 20 enfants.

25 familles sont reçues dans les espaces Parents / enfants (au moins une fois par semaine).

La Maison de l'Enfant compte **160** adhérents, âgés de 3 à 11 ans, et une fréquentation moyenne de **100** enfants. Compte tenu de la forte demande, la Maison de l'Enfant a mis en place un système de rotation permettant à chacun de participer aux animations de la structure.

F – Constats

Sur le territoire communal, un certain nombre de constats ont pu être faits concernant la situation sociale de la ville. La municipalité, soucieuse de ses habitants, a mis en œuvre d'importantes actions et des moyens conséquents afin d'améliorer la qualité de vie des méruviens. Diverses solutions ont pu être apportées aux besoins des habitants, quel que soit leur âge. Le tableau ci-dessous reprend les principales mesures prises pour chaque fait observé.

Constats	Actions mises en place
Situation socio-économique difficile	Aides apportées aux personnes en difficulté qui sollicitent le CCAS, Attribution de bons à l'Épicerie Sociale. Soutien aux associations d'aide sociale : Croix rouge, Secours catholique, Restaurants du Cœur...
Demandeurs d'emplois 17,8% des jeunes, 25,7% De longue durée.	Subvention de fonctionnement attribuée à la MEFSOO Recrutement de jeunes en emploi d'avenir Recrutement d'agents bénéficiaires de Contrat Unique d'Insertion
Population étrangère nombreuse	Centre Social et Familial : activités en direction des familles, cours d'alphabétisation, écrivain public Maison de l'Enfant : aide aux devoirs, animations en faveur des parents et des familles, Mise en place d'un contrat de ville
Niveau culturel faible	Cinéma municipal à prix bas Théâtre de qualité à faible prix Concerts
Population jeune	Service d'accueil de loisirs périscolaire Restauration scolaire ALSH Maison des Jeunes, Maison de l'Enfant Studio musique Associations nombreuses.

Une évaluation effectuée à l'aide des comités de suivi, composés de parents d'élèves, d'ATSEM, d'enseignants et animateurs, a accompagné la mise en place des TAP en 2014. Elle a fait ressortir les points positifs et négatifs. Des pistes d'amélioration ont été proposées.

Points positifs	Points négatifs
- du matériel mis à disposition - sécurité des enfants assurée - le binôme ATSEM/animateurs fonctionne bien - des intervenants extérieurs de qualité - utilisation des ressources locales - horaires satisfaisants en élémentaire - moyens humains qualifiés - formations des ATSEM et des animateurs - complémentarité des activités écoles/TAP	- fatigue des enfants - pas de différence entre temps scolaire et TAP pour les petits - gestion des absences imprévues des intervenants - fréquentation irrégulière des TAP par les enfants - retards dans la prise en charge des enfants par les familles - planning d'activité à fournir à l'avance - horaires des TAP en maternelle trop courts - consommation du service TAP par les familles comme un accueil de loisirs périscolaire

Afin de répondre aux points négatifs constatés, des mesures ont été prises :

- un coordinateur périscolaire a été nommé afin d'améliorer le suivi et l'anticipation des TAP
- des agents d'entretien supplémentaires ont été recrutés et une nouvelle organisation du ménage a été proposée
- des temps de concertation ATSEM / animateurs ont été mis en place pour, entre autres, éviter les doublons d'activités
- des courriers sont adressés aux familles retardataires, leur rappelant leurs obligations.

II – Le PEDT

A – L'élaboration du PEDT

L'élaboration du PEDT a fait l'objet d'une large concertation.

Dès 2013, les partenaires éducatifs et institutionnels se sont rencontrés à plusieurs reprises pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Ces rencontres ont permis de déterminer les activités qui ont été proposées dès la rentrée scolaire 2014.

Suite à la décision de la rédaction du PEDT prise par la municipalité, plusieurs groupes de travail ont été constitués :

- **Le comité technique** : il est composé du maire et des élus concernés, de la direction générale des services, des agents de la collectivité, de représentants des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN).
- **Le comité de suivi** : il est composé du maire et des élus concernés, de la direction générale des services, des agents de la collectivité, de représentants des DDEN, de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, des directeurs d'écoles, des représentants de Parents d'élèves et des Directeurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- **Le comité de pilotage** : il est composé du Maire et des élus concernés, de représentants des DDEN, du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Oise, de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, du Directeur de la CAF.

Les différents comités se sont réunis à plusieurs reprises. Le planning est joint en annexe.

Par ailleurs, les conseils d'école ont été une source importante d'informations : les remarques des parents et enseignants sont une base de réflexion pour les différents groupes de travail.

B – Le PEDT, outil pour le territoire

Le PEDT s'inscrit comme une réponse aux besoins du territoire. Il a vocation à être partagé par tous les partenaires. Ainsi, les projets des temps périscolaires et extrascolaires devront répondre aux objectifs du PEDT.

Les projets d'écoles devront également s'inscrire dans cette démarche.

Chaque enfant mérugien verra les priorités définies par la municipalité appliquées dans les différents temps de ses apprentissages. Tous les partenaires œuvreront pour son bien-être avec les mêmes objectifs.

Il est conclu pour une durée de 3 ans.

C – Les objectifs du PEDT

Afin de déterminer les objectifs du PEDT, les projets d'écoles ont été récupérés, consultés et analysés afin de retenir les thèmes de préoccupation des équipes enseignantes. Dès lors, 20 thèmes ont été listés. Ils ont pu être regroupés en 3 axes majeurs correspondant à des préoccupations partagées entre les différents partenaires :

- Les pratiques culturelles, artistiques et numériques
- La santé et les activités physiques et sportives
- Le vivre ensemble, la citoyenneté, la laïcité.

Ces axes majeurs regroupent les centres d'intérêt sur lesquels les élèves travailleront et pourront améliorer leurs savoirs. Ils seront déclinés en objectifs, lesquels objectifs feront l'objet de la mise en place d'activités spécifiques.

AXE N°1 – Les pratiques culturelles, artistiques et numériques.

Les pratiques artistiques, culturelles et numériques sont indispensables à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Tout au long de leur scolarité les enfants sont amenés à élargir leurs connaissances dans ces domaines : durant les temps scolaires, avec des enseignements et des actions éducatives d'une part et pendant les temps périscolaires avec des actions complémentaires d'autre part. Cette articulation conjugue

l'ensemble des connaissances et compétences acquises par les enfants et des pratiques qu'ils ont expérimentées dans les domaines de la culture, des arts et du numérique.

La culture offre une ouverture sur le monde qui nous entoure. Nous sommes fiers de ces richesses qui appartiennent à notre civilisation.

Sur le territoire le constat est tout autre, les enfants mérubiens ont un accès limité à la culture, les arts et le numérique. Leur environnement familial n'en éprouve pas le besoin, par manque d'intérêt, méconnaissance ou parce qu'il ne maîtrise pas la langue française ce qui peut freiner leur envie de découvrir ces pratiques. Notre rôle est de leur faire découvrir ces domaines.

Objectif 1-1 : Favoriser l'accès à la culture.

La ville de Méru possède plusieurs infrastructures consacrées à la culture telles que le centre culturel, la Médiathèque, le cinéma municipal, le théâtre du Thelle, le Musée de la Nacre et de la Tabletterie : tous ces lieux sont propices aux pratiques culturelles. De plus les nombreuses associations culturelles implantées dans la ville en favorisent l'accès.

Cependant, les enfants ne connaissent pas ou peu le patrimoine architectural et culturel de leur ville. Tous les acteurs impliqués vont pouvoir mettre en place des actions pour faire découvrir aux enfants les ressources de la ville. Des ateliers pédagogiques et éducatifs, avec des partenariats associatifs et des artistes professionnels, compléteront cette découverte.

Les enfants pourront s'essayer aux différentes pratiques comme le théâtre, le chant, la danse ou encore la peinture et ainsi, ils développeront leur expression orale, écrite et gestuelle, afin d'éveiller leur curiosité intellectuelle et enrichir leur culture personnelle.

La connaissance de notre patrimoine architectural et artistique éclairera les enfants, renforcera leur sentiment d'appartenance à une mémoire collective commune.

Découverte, utilisation, réalisations, critique sont les maîtres mots de ce secteur épanouissant pour tous.

Objectif 1-2 : Renforcer l'estime de soi et s'ouvrir aux autres

L'estime de soi est, dans la psychologie, un terme désignant le jugement ou l'évaluation faite d'un individu en rapport à ses propres valeurs. Lorsqu'un individu accomplit une chose qu'il pense valable, celui-ci ressent une valorisation et lorsqu'il évalue ses actions comme étant en opposition à ses valeurs, il réagit comme « baissant dans son estime ».

Un enfant équilibré éprouve un sentiment de confiance, il s'ouvre aux autres, ose s'exprimer face à l'adulte et à ses camarades. Il a un sentiment d'appartenance à sa famille, à son école, à un groupe... Il se sent à l'aise au milieu des siens. Il accepte les réussites et les échecs sans se replier sur lui-même. Il a besoin d'être revalorisé, d'exister face aux autres, d'être reconnu. Pour cela, il doit être sollicité, encouragé, on doit lui permettre de s'exprimer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit : lectures, théâtre, échanges divers, concerts, peinture... le révéleront.

La capacité à appréhender les réussites et les échecs fait partie de l'estime de soi.

Durant sa scolarité, les partenaires de son épanouissement personnel vont renforcer l'estime de soi et l'ouverture aux autres par la mise en place d'échanges matérialisés ou non, d'espaces de paroles, d'encouragement et de valorisation du travail accompli. En lui permettant de bénéficier de lieux pour s'exprimer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, par le biais de différents ateliers, chacun sera soucieux du bien-être de l'enfant tout au long de son parcours.

Objectif 1-3 : Accompagner les méthodes d'apprentissage par le numérique et veiller à son bon usage

L'école est confrontée aujourd'hui à des changements profonds liés au déploiement des technologies de l'information et de la communication dans tous les secteurs de la société. Ces transformations concernent à la fois la production et la transmission des savoirs, les modes d'apprentissage, les relations entre les enfants, les enseignants, leurs parents et les adultes qui les entourent.

Face à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique, les méthodes pédagogiques et les contenus des enseignements doivent être repensés.

Le numérique est un outil qui améliore l'efficacité des apprentissages et développe la créativité de tous en stimulant et en rendant attractif les enseignements et les savoirs.

Cependant le numérique peut devenir nuisible si son utilisation n'est pas adaptée, surveillée ou réglementée.

L'addiction aux jeux doit être surveillée de près pour éviter la dépendance, le manque de sommeil, d'exercices physiques...qui perturbent et freinent l'enfant dans ses apprentissages.

Sur le territoire, toutes les écoles sont dotées de parcs informatiques au profit des enfants et de leurs apprentissages, cela leur permet de manipuler l'outil numérique de façon sécurisée et d'être sensibilisés aux dangers. Les enfants sont attirés par cette discipline qu'ils n'utilisent pas toujours à bon escient, plus orientés vers les jeux vidéo, que par les recherches culturelles.

La mise en place d'ateliers informatiques et l'accompagnement dans un bon usage du numérique vont permettre aux professionnels, enseignants et animateurs, de détecter les conduites à risque et de corriger la vision virtuelle que les enfants peuvent en avoir.

Objectif 1-4 : Développer le partenariat avec le tissu associatif local

Méru, bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié implanté sur son territoire et ses environs. Un panel riche d'expériences de loisirs culturels et sportifs y est proposé. La volonté de la municipalité est de promouvoir les associations locales dans les actions proposées et de donner la possibilité aux enfants de découvrir et d'expérimenter de nouvelles disciplines. Par le biais d'un partenariat, les associations pourront avoir accès à de nouvelles ressources et un nouveau public. L'intervention de bénévoles ou salariés des associations dans les écoles les amènera à dispenser leurs savoirs en dehors de leurs locaux habituels.

Les cotisations annuelles sont parfois trop élevées pour les budgets des familles, le développement des partenariats offrira aux enfants la pratique de ces disciplines à moindre coût. Les nouveaux horaires des rythmes scolaires ont fait perdre des adhérents aux associations. Avec une implication des deux parties, les enfants de Méru pourront s'adonner aux loisirs culturels et sportifs.

AXE N°2 – La santé et les activités physiques et sportives.

L'hygiène peut se définir comme l'ensemble des principes et des pratiques individuelles ou collectives qui visent à conserver les personnes en bonne santé.

La pratique de ces activités développe les capacités motrices. Elle contribue à l'éducation à la santé et à une meilleure connaissance de leur corps. Elle tend à la responsabilité et à l'autonomie, en les faisant accéder à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

L'ensemble des acteurs se doit d'être vigilant dans ce domaine.

Objectif 2-1 : Déployer l'activité physique et lutter contre la sédentarité

De nos jours les enfants ont tendance à se sédentariser. Ils passent de longs moments devant leurs écrans : télévision, jeux vidéo, tablettes... Ils doivent bouger, se dépenser physiquement, s'oxygéner.

L'activité physique est recommandée par le corps médical. Elle favorise le bien-être corporel, cérébral et psychologique, la prise de décision, la prévision, la mémoire à court terme.

Sur le territoire le constat nous amène à mettre l'accent sur les dépenses physiques des enfants. Les activités seront dosées et respecteront les rythmes biologiques des enfants. Les acteurs associatifs, enseignants, animateurs pourront initier et faire découvrir plusieurs disciplines aux enfants.

Objectif 2-2 : Respecter les rythmes biologiques de l'enfant

Les rythmes biologiques sont sous le contrôle de l'horloge interne. Elle doit s'ajuster quotidiennement aux événements périodiques de l'environnement, permettant ainsi à l'organisme de s'adapter, en particulier à l'alternance entre le jour et la nuit.

La réforme des rythmes scolaires qui est mise en place sur le territoire veut se rapprocher un peu plus du rythme de l'enfant pour faciliter les apprentissages. La répartition des heures de classes sur la semaine allège les journées. Les enseignements sont programmés lorsque la faculté de concentration est la mieux adaptée. Celle-ci dépend également de la pratique pédagogique. Chaque enfant a son propre rythme et aucun ne se manifeste de la même façon.

La vigilance sur l'état de fatigue des enfants est accrue. La programmation des enseignements et activités périscolaires tenant compte de leur rythme est indispensable.

Objectif 2-3 : Promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport

Le sport scolaire et périscolaire participe à la promotion du respect de l'éthique et des valeurs humanistes du sport. Il préserve l'intégrité physique de l'enfant et participe au maintien de sa santé. C'est un atout privilégié pour l'égalité des chances et l'épanouissement de l'enfant.

Les activités physiques et sportives encouragent à la découverte et au respect des autres, à l'écoute, à la solidarité. Elles sensibilisent au respect des règles et à leur application, à l'acceptation des différences, au dépassement de soi.

Chaque acteur est chargé de mettre en place des apports éducatifs diversifiés de manière à conforter les apprentissages dans plusieurs champs d'action : des activités pour la réalisation de performance (ex : la natation), des activités de coopération et d'opposition (ex : jeux collectifs), des activités artistiques ou expressives (ex : danse, gymnastique, cirque).

La pratique de sports collectifs renforce la dynamique et la cohérence de groupe. L'application et le respect des règles améliorent les rapports de groupe et le « vivre ensemble ».

Objectif 2-4 : Privilégier l'égalité des chances et donner du sens au vivre ensemble

L'école est un espace privilégié pour apprendre et pour vivre ensemble. C'est un lieu qui permet de connaître, de rencontrer, de comprendre et de construire ensemble un savoir et un vécu partagés, grâce à la richesse et à la différence de chacun. Elle compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances entre les filles et des garçons et veille à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité.

La ville de Méru met en place grâce aux acteurs qui interviennent une qualité des apprentissages et une qualité de vie au sein de ses structures, afin que tous reçoivent les mêmes apports et enseignements.

Dans nos écoles, la mise en place du soutien pour les élèves en difficulté, s'avère nécessaire pour une mise en confiance, une remise à niveau qui tendront vers l'égalité des chances. Les activités seront proposées à tous. L'égalité des chances rendra aux élèves leur dignité, leur assurance, aidera à la communication des uns avec les autres, par des échanges sur des situations vécues.

Objectif 2-5 : Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels

Les repas sont des moments privilégiés et conviviaux qu'ils soient pris en famille ou à l'école. Ils rythment les journées et donnent des repères à notre organisme. Le temps que l'on prend pour manger est important, l'équilibre alimentaire l'est tout autant. La restauration scolaire doit permettre de maintenir des repas structurés et équilibrés pour un rythme alimentaire harmonieux et donner également à l'enfant la possibilité de découvrir de nouvelles saveurs, d'apprendre à aimer des aliments qui sont peu consommés chez lui ou sont cuisinés différemment.

Sur le territoire, nous constatons une augmentation de l'obésité chez l'enfant liée aux problèmes de l'équilibre alimentaire. De mauvaises habitudes alimentaires sont prises par les enfants notamment la consommation de produits sucrés ou trop gras.

La municipalité fait appel à un prestataire composé de professionnels de la nutrition et de la restauration en collectivité qui fournit les repas aux enfants. Il élabore des repas dont la qualité des produits et l'équilibre nutritionnel sont assurés.

Le temps méridien est un moment privilégié pour organiser des animations ou des ateliers d'expression artistique et culturelle consacrés à l'éducation au goût, à la découverte des patrimoines culinaires et la sensibilisation au gaspillage alimentaire. Ces actions peuvent être également développées à d'autres occasions de la vie de l'école, dans le cadre du projet d'école, et de projets périscolaires sur la nutrition.

L'éducation à la santé prépare les enfants à la préserver, l'améliorer pour vivre mieux, « se sentir bien dans sa peau » ce qui est propice à leur épanouissement.

AXE N°3 – Vivre ensemble, citoyenneté, laïcité.

L'école est le lieu où les élèves acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de la vie et, au-delà de leur scolarité, construire leur avenir personnel et professionnel, réussir leur vie en société et exercer leur citoyenneté : autonomie, responsabilité et ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, et

apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique et républicaine. Le sens du dialogue, de la négociation, du travail en équipe et le respect des règles de vie en collectivité sont les bases du vivre ensemble. Dans le cadre scolaire, une charte sur le respect de la laïcité est affichée dans tous les établissements publics scolaires. Elle s'appuie sur une séparation de l'Etat et des institutions religieuses, ainsi que sur le respect, par l'Etat, des croyances et convictions personnelles. Elle rend possible un enseignement du fait religieux fondé sur une approche objective et culturelle des religions.

La politique de la ville s'oriente vers le vivre ensemble pour construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective.

Objectif 3-1 : Construire et consolider le lien social

Dans notre société chaque individu évolue au sein d'un groupe, qui s'associe en vue de faire une œuvre commune, sans y perdre son individualité propre. La municipalité souhaite consolider le lien social existant qui passe par l'école et au-delà. Elle développera, par ses actions, la solidarité, les valeurs rattachées à la citoyenneté, la prise de conscience des droits et des devoirs de chacun.

Objectif 3-2 : Favoriser la mixité et les échanges intergénérationnels et créer des espaces communs pour y contribuer

La mixité sociale est devenue le maître mot des politiques urbaines, qu'elle soit socioprofessionnelle, culturelle ou intergénérationnelle. Notre société bénéficie de toutes ces richesses pour évoluer ensemble.

Sur le territoire nous avons la chance de pouvoir côtoyer une population pluri-générationnelle et pluriethnique qui nous permet une transmission de savoirs, un patrimoine d'humanité et d'entretenir la mémoire collective de notre ville.

L'école est la première vitrine de la mixité sociale : des filles et des garçons de différentes cultures évoluent et apprennent ensemble en toute fraternité, liberté, sans inégalité.

Des échanges entre les générations et la création d'espaces conviviaux contribueront à rompre l'isolement des personnes âgées, à faire découvrir aux plus jeunes l'importance du partage et du respect des autres.

Objectif 3-3 : Encourager la découverte et le respect de l'autre

La formation d'un citoyen est l'une des missions fondamentales de l'éducation nationale, la notion de respect est présente dans tous les programmes d'enseignements et dans la vie en société. Elle commence par la tolérance, le respect des genres (homme/femme) et des devoirs civiques.

Objectif 3-4 : Découvrir et respecter son environnement

La protection de l'environnement consiste à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'Homme sur son environnement. Au-delà de la simple conservation de la nature, il s'agit de comprendre le fonctionnement systémique, et éventuellement planétaire de l'environnement. Ceux-ci afin d'identifier les actions humaines qui l'endommagent au point de porter préjudice aux générations actuelles ou futures.

A l'heure du tout numérique, il est aussi important de faire prendre conscience aux enfants de leur environnement proche et d'observer tout ce qui les entoure.

La découverte de la faune, de la flore, éléments essentiels à notre survie, pourront faire partie de nos programmes.

Une sensibilisation sur notre quotidien est aussi importante par l'intermédiaire de gestes citoyens et d'anti-gaspillage (tri des déchets, économie d'énergie, ...) qui au fil du temps doivent rentrer dans la mémoire collective. Les monuments importants de la commune seront présentés aux enfants par une approche historique et architecturale.

Une éducation à l'environnement et à sa protection sera mise en place.

Milieux naturels, boisés, et espaces urbains seront les centres du respect de l'environnement et du vivre ensemble.

Objectif 3-5 : Aider à l'apprentissage des leçons

La municipalité cherche à réunir les conditions idéales pour aider à l'apprentissage des enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire. Elle offre, pour les élèves des écoles élémentaires, un temps d'étude surveillée, en complément des temps d'activités périscolaires deux fois par semaine chacun pendant 1h30.

Pour bien mémoriser, l'enfant doit être détendu et attentif. C'est l'attention qui permet d'apprendre. Et pour être réceptif, il faut se mettre en position de recevoir les informations.

L'enseignant aide l'enfant à apprendre ses leçons et lui apporte les méthodes de travail essentielles. Ce temps permet aussi à l'élève de bien organiser son travail hebdomadaire, de favoriser sa concentration et de devenir autonome.

D – Évolution du PEDT en 2015

Les horaires des TAP seront modifiés à partir de la rentrée scolaire 2015.

Dans toutes les écoles (maternelles et élémentaires), ils auront lieu 2 soirs par semaine pendant 1h30, soit de 15h45 à 17h15 (sauf pour Jules Verne, Voltaire A et B, de 16h à 17h30).

Ce choix a été fait pour les raisons suivantes :

- les écoles élémentaires Jean Moulin et Bellonte, classées en éducation prioritaire, bénéficient de l'accompagnement éducatif pendant 1h30 tous les soirs sur une période déterminée par l'Éducation Nationale. Hors période d'AE, il est souhaitable que les enfants puissent participer aux TAP pendant 1h30 deux soirs par semaine, et aux études surveillées les 2 autres soirs. Une continuité dans les rythmes d'apprentissage des élèves est ainsi possible.
- les élèves des écoles maternelles recevaient 4 séances de TAP de 45 minutes. Cette durée est insuffisante pour bénéficier d'intervenants spécialisés. Il est donc apparu, suite aux remontées des acteurs de terrain, que 2 séances de 1h30 offriraient des TAP de meilleure qualité.

Par ailleurs, compte tenu des coûts élevés engendrés par la mise en place des TAP, de la qualité recherchée pour les activités et de l'assiduité souhaitée pour que le contenu puisse être bénéfique à chaque élève, il est apparu nécessaire de solliciter une participation financière annuelle des familles. Un forfait de 72 euros par an sera demandé, calculé sur la base d'un euro par séance de TAP. Pour les écoles bénéficiant de l'AE, le tarif sera aménagé en fonction du nombre de séances de TAP assurées.

Ce tarif sera dégressif en fonction du nombre d'enfants fréquentant les TAP au sein d'une même famille : une réduction de 20% sera appliquée pour le 2^{ème} enfant, puis 50% à partir du 3^{ème} enfant.

E – Evaluation du PEDT

Afin de vérifier si les objectifs retenus ont permis d'améliorer les conditions d'apprentissages et de développement des enfants, il est nécessaire d'évaluer le PEDT. Pour cela, il faut partir des objectifs fixés et mesurer leur aboutissement auprès de tous les intervenants : enseignants, animateurs, associations, ATSEM, parents, enfants...

L'évaluation se fait à l'aide d'outils et d'indicateurs. Elle aura lieu tous les trimestres.

Les outils

Divers outils permettent d'évaluer le PEDT :

- des entretiens avec les acteurs de terrains
- des questionnaires de satisfaction
- des réunions d'échanges entre les intervenants, les parents, la municipalité
- des plannings
- la formation des intervenants
- un état de présence des enfants
- un suivi du budget en investissement et en fonctionnement
- Un planning des concertations

Les indicateurs

Plusieurs indicateurs sont à notre disposition pour suivre le PEDT. Il existe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Voici une liste non exhaustive:

QUANTITATIF :

Encadrement :

- Nombre d'animateurs affectés à ce temps,
- Nombre d'ATSEM,
- Nombre d'enseignants affectés à ce temps,
- Nombre de partenaires associatifs mobilisés pour ce temps,
- Nombre d'ateliers culturels, sportifs, préventions,
- Nombre de réunions de préparation pour les activités,
- Ratio d'encadrement
- Nombre d'acteurs différents participant aux TAP
- Budget attribué pour les intervenants extérieurs

Fréquentation :

- Nombre d'enfants inscrits aux Temps d'activités Périscolaires,
- Nombre d'enfants inscrits aux Temps d'activités Périscolaires, par école,
- Nombre d'enfants inscrits aux Temps d'activités Périscolaires, par classe,
- Nombre d'enfants inscrits aux Temps d'activités Périscolaires, par secteur,
- Impact du forfait sur la fréquentation de l'année passée,
- Impact du forfait sur la fréquentation par secteur,

Actions :

- Nombre d'activités proposées,
- Nombre d'ateliers proposés par période,
- Budget attribué pour ce temps,
- Nombre de réunions de bilan,

Logistique :

- Nombre de salles disponibles pour l'accueil des enfants
- Mise à disposition du matériel adapté aux projets
- Budget attribué en matériel
- Budget attribué en investissement
- Nombre de salles de classe ou autres, accueillant les enfants

Communication :

- Nombre de comités de suivi,
- Nombre de concertations avec les familles,
- Nombre de supports d'informations distribués pour ce temps,

QUALITATIF :

Encadrement :

- Respecter les taux d'encadrement,
- Respecter le nombre d'animateurs diplômés en fonction de la législation,
- Privilégier les intervenants diplômés et avec expériences des associations mobilisées,
- Mettre à disposition tous les locaux scolaires,
- Mettre à disposition d'autres structures, (Salles de sports, terrains sportifs, ...)
- Mettre un encadrement adapté à l'âge des enfants,
- Mettre en avant la cohésion des forces vives du territoire,
- Favoriser l'accès aux infrastructures culturelles,
- Mettre en place un budget permettant la création de partenariats dans toutes les écoles et pour toutes les tranches d'âges.

Fréquentation :

- Assiduité des enfants aux TAP, fréquentation constante,
- Motivation des enfants pour les activités proposées,
- Participation des enfants lors de bilans,
- Création d'un groupe de représentants d'élèves,
- Avis des enfants

Actions :

- Cohérence des projets d'activités avec les projets d'écoles et ALSH
- Répartition du budget par école,

- Proposition d'interventions variées,
- Organisation des temps de concertation animateurs / ATSEM,
- Organisation des temps de concertation avec les associations

Logistique :

- Mettre à disposition de locaux adaptés,
- Mettre à disposition des matériels suffisants en fonction des projets d'animation,
- Investir dans du mobilier permettant un meilleur accueil des enfants

Communication :

- Mettre en place un comité de suivi entre chaque période,
- Distribuer des plannings d'activités avant chaque période,
- Créer une communication fluide entre les TAP, les écoles et les familles.
- Demander l'avis et le sentiment des familles.

F – Activités envisagées

Objectifs poursuivis	Activités envisagées
Favoriser l'accès à la culture	Cinéma, théâtre, concerts, expositions... Intervention d'artistes : musiciens, danseurs, ...
Renforcer l'estime de soi et s'ouvrir aux autres	Valorisation du travail des enfants par des expositions, activités de groupe, expression orale
Accompagner les méthodes d'apprentissage par le numérique et veiller à son bon usage	Ateliers informatiques de sensibilisation au bon usage, recherches culturelles sur le web, intervention de professionnels sur le thème de l'addiction aux jeux vidéos
Développer le partenariat avec le tissu associatif local	Solliciter les associations, les organismes publics, pour intervenir auprès des enfants
Déployer l'activité physique et lutter contre la sédentarité	Activités physiques et sportives dans les différentes structures de la ville : tennis de table, arts martiaux, cirque... Jeux sportifs
Respecter les rythmes biologiques de l'enfant	Planifier les activités de divertissement aux moments appropriés
Promouvoir le respect de l'éthique, des valeurs éducatives et humanistes	Expliquer les règles du sport et les faire appliquer Travailler sur le respect de l'autre et le fair-play
Privilégier l'égalité des chances et donner du sens au vivre ensemble	Initiation aux sports et à la culture pour tous
Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels	Eduquer à la santé, faire intervenir des professionnels : diététicienne, médecins, pharmaciens...
Construire et consolider le lien social	Actions de citoyenneté
Favoriser la mixité et les échanges intergénérationnels et créer des espaces communs pour y contribuer	Opération « Lire et faire lire »
Encourager la découverte et le respect de l'autre	Travailler sur l'égalité hommes / femmes Découvrir les cultures d'origine
Découvrir et respecter son environnement	Jardinage, sécurité routière, tri des déchets, mettre les papiers à la poubelle Connaissance de la faune et de la flore
Aider à l'apprentissage des leçons	Aider les enfants à apprendre leurs leçons en vérifiant qu'ils ont bien assimilé les notions

ANNEXE 1 : Horaires scolaires

Voltaire A Voltaire B Jules Verne					Jean Macé Gambetta					Jean Moulin Bellonte Pasteur							
L	M	J	V	Mer	L	M	J	V	Mer	L	M	J	V	Mer			
8h45					8h45	8h30					8h30	8h45					8h45
3h					3h	3h					3h	3h					3h
11h45					11h45	11h30					11h30	11h45					11h45
pause méridienne 2h						pause méridienne 2h						pause méridienne 1h45					
13h45						13h30						13h30					
2h15						2h15						2h15					
16h00						15h45						15h45					
temps scolaire																	
pause méridienne																	
restauration uniquement réservée aux enfants fréquentant le centre de loisirs																	

ANNEXE 2 : Date des réunions des différents comités

Comités de suivi

2 décembre 2014 – 13h45
4 décembre 2014 – 13h45
10 février 2015 – 13h45
12 février 2015 – 13h45
14 avril 2015 – 13h45
16 avril 2015 – 13h45

Comités techniques

22 décembre 2014 – 9h30
14 janvier 2015 – 14h
27 janvier 2015 – 14h
17 février 2015 – 14h
10 mars 2015 – 14h
17 mars 2015 – 14h
31 mars 2015 – 14h
7 avril 2015 – 14h
21 avril 2015 – 14h

Comités de pilotage

19 février 2015 – 14h
23 avril 2015 – 14h

ANNEXE 3 : Partenaires du projet

Partenaires institutionnels

Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise
Circonscription de l'Inspection Académique de Méru
Directeurs des écoles publiques de Méru
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Caisse d'Allocations Familiales
Gendarmerie
Pompiers
Services Municipaux

Partenaires associatifs

Délégués Départementaux de L'Education Nationale de Méru-Chambly
Tennis Club de Méru
Art de longue vie
Ping Pong Club de Méru
Rugby Club de Méru les Sablons
Budokan Méru
La Chantelaine
Oui Théâtre
...

Autres

Représentants des parents d'élèves

ANNEXE 4 : Activités proposées par les partenaires associatifs et institutionnels

Tennis de table
Rugby
Tennis
Taï chi
Taekwondo
Yosekan
Hip-Hop
Echecs
Percussions
Ecrivains
Arts plastiques
Théâtre
Danse moderne jazz, zumba
Chorale
Patchwork
Police municipale
Gendarmerie
Les jardins de Méru
Pompiers
Service espaces verts municipaux
...

ANNEXE 5 : Correspondants

Madame Laurence Moreira – Directrice des Affaires Scolaires et Périscolaires (lmoreira@ville-meru.fr)

Monsieur Alain Martinez – Coordinateur extra-scolaire (amartinez@ville-meru.fr)

Madame Fatima SAYAH – Coordinatrice périscolaire (fsayah@ville-meru.fr)

24 rue Voltaire
60110 MERU
03 44 52 34 03